



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUN 2018

Présents :

| | | |
|---|---|---|
| PAMPOULIE Jean Marie Jean Paul AMOUROUX Jean AYCAGUER Paul Marie BLANC Gérard CAPBLANQUET Denise BOLLATI Dominique GUYS Philippe DUPRAT Pierre LAGARRIGUE Christian SANS | Cathy HOAREAU Dominique BLANCHOT Nadine BARRE Nadia ESTANG, Sabine PARACHE Michel ZDAN | Karine BRUN Françoise DEDIEU CASTIES Max CAZARRE Pierre FERRAGE Patrick LEFEBVRE Gérard ROUJAS Denis TURREL |
|---|---|---|

Excusés :

| | | |
|--|------------------------------------|------------------------------|
| | Serge DEJEAN, Sébastien VINCINI | Pascale MESBAH Éric SALAT |
|--|------------------------------------|------------------------------|

Absents :

| | | |
|---|--|--|
| Michel FAGUET Catherine HERNANDEZ Emmanuel GUETIN MALEPRADE Alain LECUSSAN Henri ROUAIX | Thierry BONCOURRE Régis GRANGE René MARCHAND Floréal MUNOZ Jean Louis REMY Bernard TISSEIRE | Ghislaine BIBES PORCHER Bernard BROS Jean Louis GAY Pierre VIEL |
|---|--|--|

Techniciens présents : Benoit Marty, Brigitte Giacomini

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Monsieur Gérard CAPBLANQUET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance : 25 Avril 2018

Le conseil vote à l'unanimité le compte rendu du 25 Avril 2018.

Monsieur le Président tient tout d'abord à remercier M. AYCAGUER, maire de Lherm de son hospitalité pour cette séance qui se déroule dans les locaux de la mairie. C'est avant tout un ami de longue date et un plaisir d'être au Lherm pour cette réunion.

JURIDIQUE :

1. Rapport d'activité et de gestion 2017 de la SPL ARPE

En 2017, et dans le cadre de l'organisation générale des agences satellites de la Région Occitanie, la SPL a procédé à la réorganisation technique et financière de la structure, à la préparation des statuts de la SPL Agence Régionale Energie Climat (AREC), à la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Madame DEDIEU CASTIES présente le rapport d'activité de la SPL.

Le conseil vote à l'unanimité le rapport d'activité présenté.

*Le Président informe qu'un autre point doit être ajouté à l'ordre du jour :

Modification de la composition du capital de la SPL AREC.

Le conseil vote favorable pour l'ajout du point précité.

Madame DEDIEU CASTIES informe que la Région Occitanie, par délibération du 28 novembre 2016, s'est fixé pour objectif de devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050. A ce titre, le processus de recapitalisation de la SPL AREC Occitanie, engagé lors du Conseil d'Administration du 7 juin 2018, constitue une traduction concrète de l'objectif de la Région Occitanie de s'engager sur la voie de la transition énergétique.

L'objectif étant de renforcer les capacités financières de la SPL AREC Occitanie, le Conseil d'Administration de la SPL, réuni le 7 juin 2018, envisage de procéder à une augmentation du capital social de la SPL réservée à la Région Occitanie, par voie d'émission de 103 365 actions nouvelles de 20,80 euros chacune qui seront souscrites en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la Société par la Région, soit :

- 1 799 992 euros au titre d'un apport en numéraire,
- 350 000 euros au titre d'une compensation de créances (transformation en capital de l'avance en compte courant d'associée).

Cette augmentation de capital social portera le capital social de la SPL AREC Occitanie à un montant de 2 403 440 euros (115 550 actions de 20,80 euros chacune).

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, réuni le 7 juin 2018, envisage également de procéder à une réduction du capital social d'une somme de 612 415 euros, par voie d'apurement du compte Report à nouveau et par diminution de la valeur nominale de chaque action ramenée

de 20,80 euros à 15,50 euros. Le capital social de la SPL AREC Occitanie s'élèvera alors à 1 791 025 euros (115 550 actions de 15,50 euros chacune).

Le conseil vote à l'unanimité la modification de la composition du capital de la SPL AREC.

CONTRACTUALISATION :

2. Contrat Régional unique

Le Contrat Régional Unique est un document cadre signé entre le PETR et la Région, dont le Département est également signataire.

Il présente le territoire, sa stratégie de développement et les axes prioritaires d'intervention de la Région, déclinés en fiches actions par Pays.

Le CRU contiendra en outre une enveloppe expérimentale pouvant subventionner des investissements concernant une ou deux thématiques à définir par le territoire avec un taux d'aide maximum de 30%. (Exemple : Mobilité, santé... thématique non financée par ailleurs par la Région).

Il est proposé d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette contractualisation.

Le conseil autorise à l'unanimité le Président à signer tout document relatif à cette démarche.

FINANCE :

3. Décision modificative numéro 2 relative aux indemnités des élus

La prévision budgétaire concernant les indemnités élus ayant été sous- estimée, il est proposé de réévaluer celle-ci. Il manque 4 mois d'indemnités pour chaque élu soit :

| Dépenses | | Dépenses imprévues | |
|----------|-------|--------------------|---------|
| 6531 | 3 400 | 022 | - 3 400 |

Le conseil vote à l'unanimité la décision modificative n°2

4. Indemnisation des frais kilométriques et des remboursements de nuitées.

Le PETR n'ayant pas délibéré officiellement concernant le remboursement des frais kilométriques et des nuitées, il est proposé de régulariser la situation.

La proposition concerne l'établissement de la résidence administrative du PETR et le remboursement des frais relatifs aux missions et aux stages. C'est-à-dire les frais kilométriques, les frais de repas et les frais d'hébergement.

Le projet de délibération est joint en annexes à l'ordre du jour.

Le conseil vote à l'unanimité les dispositions concernant les frais de missions.

RESSOURCES HUMAINES :

4. Création d'un emploi de catégorie C

Pour assurer la continuité du service, le PETR propose de créer un emploi de catégorie C, adjoint administratif à temps complet.

Cette création a pour vocation de prendre le relai d'un emploi de droit privé (contrat d'avenir) arrivant à échéance et prendrait effet au mois de juillet.

Le budget primitif voté par le comité syndical au mois de février prévoyait les crédits nécessaires à la création de cet emploi. Art 34 de la Loi 84-53.

Le conseil vote à l'unanimité la création du poste catégorie C adjoint administratif.

5. Détermination du jour de solidarité

La journée de solidarité est un jour de travail supplémentaire non-rémunéré effectué chaque année par les salariés en vue de financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Instaurée par la loi du 30 juin 2004 votée suite à la canicule de l'été 2003, la journée de solidarité devait, à l'origine, avoir lieu le lundi de Pentecôte. Ces dispositions ont depuis été assouplies puisqu'elle peut avoir lieu un autre jour.

La journée de solidarité est fixée soit par accord interne, soit par l'employeur.

L'usage au PETR étant d'utiliser le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité, il est proposé que comité syndical officialise par délibération cette pratique.

Le conseil vote à l'unanimité la détermination du jour de solidarité.

6. Renouvellement de la convention pour la mise à disposition d'un agent.

La convention de mise à disposition d'un agent conclue entre la Mairie de Martres Tolosane et le Pays Sud Toulousain pour une durée de 6 mois arrive à échéance fin juin.

Comme le propose la convention initiale, celle-ci est renouvelable pour 6 mois supplémentaires. Celle-ci sera reconduite dans les mêmes termes, à savoir 22h30 par semaine.

Cette dépense ayant été inscrite au budget primitif, il est proposé d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention.

La commission administrative paritaire a été saisie par la commune. Nous sommes dans l'attente de son avis.

Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement de la convention.

POINTS D'INFORMATION :

Contributions au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : contribution dans le cadre de l'Interscot et avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Point d'étape dans la démarche d'évaluation du SCoT et présentation des échéances à venir.

Le Pays Sud Toulousain s'est lancé dans la démarche d'évaluation du SCoT en 2017.

Il est accompagné dans cette démarche par le Conseil départemental 31 et le bureau d'Etude SGEvT qui développe l'outil Terreval. Outil numérique de de présentation graphique et didactique

des indicateurs du SCoT.

Plusieurs ateliers thématiques se sont déroulés, notamment :

- Trame verte et bleue/ Agriculture / Paysage
- Démographie/Consommation d'espace / Enveloppe urbaine / Centralité
- Economie et mobilité
- Economie des ressources / Nuisances /Risques / PCAET

Le calendrier :

26 juin 2018 : Présentation du rapport d'évaluation et de sa synthèse auprès d'un bureau du PETR élargi aux différentes commissions.

3 juillet 2018 : Présentation du rapport aux Personnes Publiques Associées.

Juillet-Aout 2018 : Finalisation du rapport d'évaluation intégrant les différents avis et remarques.

10 septembre 2018 : Présentation du rapport d'évaluation finalisé en comité syndical.

8 octobre 2018 : Proposition au comité syndical de délibérer en faveur de la révision du SCoT

Monsieur AYCAGUER précise que la loi ALUR et bientôt ELAN seront à intégrer au SCOT au-delà de la révision simple du document.

Monsieur CAPBLANQUET rajoute que certaines prescriptions sur les surfaces et les densités sont problématiques dans leur utilisation pour rendre un avis sur les documents d'urbanismes.

Monsieur TURREL souhaite que le travail de révision se fasse conjointement avec les communautés de communes en lien notamment avec leurs nouvelles compétences.

Le Président rappelle que l'élaboration du SCOT SUD TOULOUSAIN s'est faite avec les 99 communes puisque le territoire en 2006 comportait des communautés de communes et des syndicats de communes. La révision sera plus simple à organiser puisque à ce jour il y a trois communauté de communes. Ceci ne dispensera toutefois pas de concerter le projet avec les communes.

Ce premier SCOT comportait des dispositions très générales et peu précises mais avec 99 interlocuteurs c'était inévitable.

Monsieur TURREL souhaite que le prochain SCoT utilise des notions plus claires afin de laisser le moins de marges d'interprétation possible.

M. ROUJAS conclut que le prochain SCoT sera réalisé ensemble.

Retour d'information concernant la rencontre avec le Cabinet de la Présidente de Région en date du 27 juin, concernant le dispositif Leader.

8 Vice-Présidents du Pays Sud Toulousain ont été reçus par le Cabinet de la Présidente de Région. L'occasion d'évoquer les difficultés du territoire et plus largement des territoires régionaux porteurs de programmes LEADER suite à l'arrêt de l'instruction des dossiers par les services de l'Etat.

Le Pays a formulé des propositions afin de permettre la continuité de l’instruction :

- Réalisation de l’instruction par les services de la Région.
- Réalisation de l’instruction par le Pays pour les dossiers dont il n’est pas le porteur de projet.

Cette réunion a également été l’occasion d’évoquer le projet de « pôle de compétences énergie » du Pays porté par Mme ESTANG.

Le projet de pôle de compétence énergie :

M. ROUJAS rappelle que le Pays Sud Toulousain a acquis depuis près de 10 ans maintenant une reconnaissance de la part des partenaires et une avance en matière d’économie d’énergie et de développement des énergies renouvelable qu’il est très important de conserver. Cela passe par la mise en œuvre de projets innovants.

Mme ESTANG, Vice-Présidente en charge du Plan Climat Air Energie Territorial évoque le projet qui en est à son démarrage.

Le projet s’articule autour de la sobriété énergétique d’une part, en poursuivant et en amplifiant les actions de maîtrise de l’énergie.

Il donne une large part à l’innovation et la coopération d’autre part, par la création d’un pôle de compétences sur la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables en mode coopératif et le pilotage de l’énergie par un smart grid rural.

1. Développer la sobriété et l’efficacité énergétique des bâtiments

Il s’agit de poursuivre et d’amplifier la mission de maîtrise de l’énergie et de réduction de la facture énergétique, menée par le Pays Sud Toulousain.

Le bilan économique parle de lui-même. Les enjeux sont d’ordre économique pour nos entreprises mais également, de la qualité de vie pour les ménages en précarité énergétique et de la santé avec l’amélioration de la qualité de l’air.

2. Développer les compétences et l’intelligence territoriale autour de la transition énergétique

L’enjeu est de faire monter le territoire en compétences et développer les filières de demain.

- Créer un pôle de compétences sur les techniques innovantes de production, distribution, stockage et régulation de l’énergie et production et transformation de matériaux bio-sourcés
- Développer des formations qualifiantes et une offre de professionnalisation locale
- Développer des solidarités et des partenariats interentreprises et publics/privés
- Développer une communication et sensibilisation positive et engageante auprès des entreprises

3. Construire un schéma d’approvisionnement énergétique responsable et performant

Les enjeux sont de sécuriser l’approvisionnement énergétique et de rapprocher la production d’énergies renouvelables locales de la consommation.

Le Président

Le secrétaire